

1

(N° 279.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MAI 1838.

Propositions relatives au projet de loi d'emprunt de 180 millions.

J'ai l'honneur de proposer à la Chambre de renvoyer l'amendement de M. De Puydt, comme proposition spéciale, à l'examen des sections.

DU BUS aîné.

La construction d'embranchements et de tous autres établissements au chemin de fer, à exécuter en dehors des lignes décrétées par les lois du 1^{er} mai 1834 et 26 mai 1837, feront l'objet d'une loi spéciale.

E. POLLÉBUS.